

études
rurales

Études rurales

178 | 2006

Quel développement à Madagascar ?

Introduction

Sophie Goedefroit et Jean-Pierre Revéret



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/3439>

ISSN : 1777-537X

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2006

Pagination : 9-22

Référence électronique

Sophie Goedefroit et Jean-Pierre Revéret, « Introduction », *Études rurales* [En ligne], 178 | 2006, mis en ligne le 07 juin 2007, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/3439>

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© Tous droits réservés

Introduction

Sophie Goedefroit et Jean-Pierre Revéret

- 1 DEPUIS LE SOMMET DE RIO, en 1992, à la question du développement économique et social s'est adjointe celle des enjeux liés à l'environnement naturel, à savoir la diminution de la couche d'ozone, le réchauffement climatique, la perte de diversité biologique, la désertification... Ce ne sont là que quelques éléments d'une longue liste de préoccupations qui interpellent un nombre croissant d'acteurs du développement, de chercheurs mais aussi de personnes qui perçoivent, dans leur quotidien et par la voie des médias, les effets directs de ces phénomènes « globaux ».
- 2 Il est certain que la compréhension, relativement récente, des relations entre l'économique, le social et l'environnemental a non seulement modifié la manière de penser le développement mais a aussi contribué à revoir certaines approches scientifiques et certains modes de gestion de l'environnement naturel. À l'appui de ces propos, on peut dire, par exemple, que les notions de « conservation de la nature » et de « croissance économique », considérées jusqu'alors comme antinomiques, semblent désormais se conjuguer sur un mode articulé, qui reconnaît le premier terme comme condition du second. Le tout, bien sûr, dans la réaffirmation de ce que « croissance » et « développement » ne sont pas la même chose.
- 3 La prise en compte de la dimension environnementale dans la problématique du développement a, en quelque sorte, permis aux sciences de l'Homme de renouer, sur ce terrain spécifique, leur lien originel avec les sciences de la Nature. En effet, la question du développement s'est d'abord posée essentiellement en termes économiques. La nécessité de prendre en compte la dimension sociale – et, dans une moindre mesure, la dimension culturelle – du développement ne s'est réellement imposée que par le constat répété des échecs de l'application des modèles strictement économiques. Mais encore faut-il ajouter que cette prise de conscience de la dimension « humaine » du « développement » n'a que très rarement été problématisée dans les termes d'un savoir propre aux sciences de l'Homme. Tout semble s'être passé comme si les sciences de l'Homme s'étaient vues invitées à la table des réflexions sur le développement pour répondre à des questions formulées et formatées selon une logique et des termes relevant d'une autre culture disciplinaire :

- 4 • le « développement durable », construit initialement sur la base de préoccupations d'ordre écologique et environnemental et énoncé en termes de modélisation économique, était ainsi reformulé, sans réelle contribution des sciences de l'Homme, en termes de « développement humain durable » ;
- 5 • les principes et les modèles d'ajustement structurel, eux aussi construits sur la base d'une certaine rationalité économique et de projections logiques toujours « globales », se retrouvaient, dans un grand recyclage et une confusion des concepts théoriques, proposés voire imposés comme seule grille d'analyse des phénomènes sociaux.
- 6 C'est ainsi que certains sociologues et anthropologues ont cru bon ou ont cru de leur devoir d'apporter leur contribution à l'élaboration de critères ou de marqueurs :
- 7 • « indicateurs de développement durable », de plus en plus affinés, certes, mais jamais réellement capables de mesurer les notions subjectives de « qualité de vie », de « confort », de « satisfaction des besoins », de « bien-être », et qui, dès lors, ont vite montré les limites des contraintes normatives¹ ;
- 8 • une « typologie des cultures », considérée par certains comme nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'« ajustement culturel » [Etounga-Manguelle 1991] âprement dénoncée, non seulement pour ses principes de catégorisation en « modèles de culture aptes ou non au développement », relevant d'une typologie des races digne de la pensée évolutionniste du XIX^e siècle, mais aussi pour ses « stratégies de manipulation » en vue de transformer les traits de culture les moins propices au développement (solidarité excessive, comportement de dépense ostentatoire et autres investissements non productifs qui passent pour être symptomatiques de l'exemple du pire que représentent certaines sociétés africaines). Il s'agit donc d'« ajuster » ces traits sur le modèle culturel occidental considéré comme « parfait » (individualisme permettant la compétition à la base de toute innovation (sic), comportement économique rationnel d'investissement productif...). Claude Meillassoux², éminent anthropologue français, ne fut pas le dernier à réagir contre ceux qui, appointés par la Banque mondiale, auraient commis l'outrage d'un « transfert » ou d'un « détournement » du savoir anthropologique en répondant aux questions des acteurs du développement en des termes convenus, que ces derniers leur avaient imposés.
- 9 Cette situation, qui, au-delà des débats de déontologie et d'éthique, pose la question du juste positionnement des sciences de l'Homme dans une problématique du développement fortement dominée par une logique de rationalité économique³, tendrait-elle, à travers la reconnaissance récente de la dimension « écologique » du développement, vers la réaffirmation d'une articulation disciplinaire presque « naturelle » ou, tout au moins, fondatrice entre sciences de l'Homme et sciences de la Nature ? On peut en effet se demander pourquoi les acteurs du développement ont mis aussi longtemps à comprendre l'évidente articulation entre ces trois champs : l'économie (sciences économiques), le social/la culture (sciences de l'Homme et de la société) et l'environnement (sciences de la Nature), alors que le cheminement intellectuel depuis plus de cent ans montre l'enchâssement de « l'économique » dans le social et la complexité des liens entre « nature » et « culture ». Mais est-ce là une avancée suffisante pour que se rencontrent enfin ceux qui « décrivent » dans la durée et ceux qui « décident » dans l'instant ?
- 10 Cette « soudaine » prise de conscience accuse un certain retard par rapport aux idées nouvelles insufflées dans les cercles disciplinaires et exprimées notamment dans

l'ouvrage de Philippe Descola intitulé *Par-delà nature et culture* [2005]. En nous invitant à « penser le monde sans distinguer la nature de la culture », ce dernier propose en réalité une recomposition radicale des domaines disciplinaires, legs d'un grand partage au XIX^e siècle [Althabe *et al.* 1992], parce que ces articulations, qui formeraient autant de clivages, ont montré leurs limites pour comprendre la diversité des situations de terrain. À l'heure donc où nous nous interrogeons sur le bien-fondé de ce partage et sur la manière la plus pertinente de refondre les domaines disciplinaires afin d'offrir aux questions épistémologiques fondamentales un espace de pensée approprié, le monde des « développeurs » exprime sa satisfaction d'avoir pris conscience de l'articulation des disciplines, et donc de l'impérieuse nécessité qu'il y a à les convoquer toutes, mais en invitant cependant toujours les représentants des seules disciplines inscrites dans leurs agendas.

- 11 De ces atermoiements qui secouent notre époque se crée manifestement une distance là où chacun espérait un rapprochement : d'un côté, un nouveau champ à penser se dessine ; de l'autre, agir devient une urgence. Le paradoxe se situe sans doute là : entre le temps long que prend la pensée pour « dessiner » son champ à partir des données empiriques et le temps court auquel sont astreints ceux qui prennent les décisions.
- 12 Les auteurs de cet ouvrage ont pleine conscience de la limite de leurs disciplines respectives et de la nécessité de renouveler leurs champs d'investigation, leurs catégories d'analyse, leurs méthodes et leurs « principes » ; ils sont parfaitement conscients des réalités qui se jouent là, dans l'immédiateté des situations qu'ils ont été en mesure, en qualité d'experts et de chercheurs, de saisir sur le vif.

Transfert et détournement

- 13 L'affirmation de la congruence de l'articulation des trois champs disciplinaires, exprimée avec un peu de retard sur la scène internationale du développement, entraîne néanmoins l'intervention de nouveaux acteurs. Ceux-ci, telles les ONG environnementales, ont bien évidemment leurs stratégies propres et trouvent peut-être dans le concept de « développement durable » un espace de compromis qui permet de s'entendre sur le fait qu'il ne faut plus faire les choses comme avant, mais autrement.
- 14 Le concept de « développement durable » est porteur d'intentions généreuses car il tente notamment de rattacher, au sein d'une biosphère que l'on sait unique, le Nord et le Sud. Mais il est aussi confronté à une réalité plus prégnante, la mondialisation, qui, parce qu'elle est polymorphe, peut, selon les uns, favoriser le développement – durable ou non – et, selon les autres, éloigner, du développement, de nombreuses sociétés [Froger *ed.* 2006]. Or il est bien difficile d'ignorer, tant la question a été débattue [Olivier de Sardan 1997 ; Goedefroit 2003], que la conception des outils du développement procède d'un transfert, pour une bonne part idéologique, des instances représentatives des pays « donneurs » (Nord) aux pays « receveurs » (Sud)⁴. On constate en effet que les mesures du développement intègrent des idées et des valeurs, présentées comme universelles (l'équité, la démocratie, les droits de l'homme et de la femme...) mais dont la conceptualisation passe inévitablement par des référents et des catégories proprement occidentaux.
- 15 Parmi ces manières de faire autrement s'inscrit le souci d'adapter les projets de développement aux réalités locales. Ce qui a entraîné la prise en compte des différences régionales et de l'identité des « peuples » dans la conceptualisation de nouvelles idées et de nouveaux outils. Néanmoins cela n'efface pas le processus de transfert idéologique

propre au développement puisque ces idées sont, cette fois encore, essentiellement construites sur une vision fabriquée de ces réalités locales, sur « ce que nous pensons qu'ils pensent et qu'ils font ». Cette situation, à elle seule, mérite réflexion car les questions qu'elle pose aux différentes disciplines sont nombreuses, notamment en termes de gestion/conservation/valorisation de la biodiversité. Elle soulève à nouveau la question de la pertinence de l'application des savoirs naturalistes occidentaux aux sociétés locales concernées par les projets de « conservation ». Elle la soulève tant au niveau théorique (production des savoirs) qu'à un niveau très appliqué (stratégies de gestion des ressources naturelles renouvelables, et de la biodiversité en général). Elle pose la question de savoir ce qu'est un « autochtone » ou un « indigène » et ce qu'est la « tradition », afin de répondre aux nécessités qu'imposent les nouvelles mesures de développement. Nous pensons bien sûr à l'article 8J de la convention de Rio sur la « diversité biologique », qui prône la reconnaissance des droits des peuples autochtones et de leur « mode de vie traditionnel » [Potvin *et al.* 2002].

- 16 Chacun –juriste, géographe, anthropologue, historien, économiste – retourne aux catégories fondatrices de sa discipline pour proposer une réponse adaptée. Mais sur le terrain et de façon très pragmatique, les acteurs du développement se doivent de satisfaire à cette nouvelle exigence imposée par les commanditaires des États qui ont ratifié cette convention : il faut trouver à tout prix l'autochtone et lui faire dresser la liste de ses traditions, de ses coutumes et de ses interdits pour être conforme aux nouvelles idéologies du développement. Nous pensons tout particulièrement aux cahiers des charges imposés par certains organismes nationaux aux acteurs industriels, qui incluent des « conditionnalités » spécifiques des impacts environnementaux et sociaux (impacts du projet sur les modes de vie traditionnels, obligation de respect des traditions et coutumes ancestrales), conditions essentielles à l'octroi de droits et de financements.
- 17 Des questions forcément délicates et souvent gouvernées par l'urgence de la « mise en projet », comme en témoignent certaines activités d'identification de priorités fondées sur la Méthode accélérée de recherche participative (MARP), qui « marpent », tambour battant, une région ou un village.
- 18 Des questions qui nous renvoient à la composante culturelle des processus de transfert du développement et à l'imparable phénomène de « détournement » des mesures de développement, au niveau le plus local, phénomène tant de fois souligné dans la littérature⁵. On parle aussi très communément de « résistance »⁶ des peuples face à ces interventions extérieures. Il nous semble cependant préférable d'user du terme « détournement » dans la mesure où ce dernier évoque, non pas une image figée des sociétés luttant désespérément pour conserver leurs traditions⁷ et leurs valeurs face au rouleau compresseur de la mondialisation et du développement mais renvoie à leur inventivité, leur capacité de renouvellement et d'innovation, leur ingéniosité – une ingéniosité qui, ne soyons pas innocents, repose également sur une certaine vision qu'elles ont de l'« étranger » avant de devenir des actes. C'est le principe du « ce que nous pensons qu'ils pensent et qu'ils font », vu, cette fois, de l'autre côté : mesures adoptées, ignorées, recomposées, refusées. Ces situations valent d'être exposées dans leur dimension la plus empirique.
- 19 Le concept de « projet de développement » lui-même recouvre aujourd'hui plusieurs réalités qu'il est bon de clarifier car il a fait, lui aussi, l'objet d'un certain « détournement ». Né dans le contexte de l'aide publique au développement, ce « projet de développement » a pour but de contribuer au développement local ou régional d'un

pays du Sud. Il est mis en œuvre par des ONG, des communautés locales ou des coopératives, plus rarement par des entreprises privées. La rentabilité financière des montants qui y sont engagés n'est pas le principal critère d'évaluation. On qualifiera aussi, par extension, de « projet de développement » tout projet d'activité qui se déroule dans un pays en développement, quelle qu'en soit la finalité première. Les flux de l'aide internationale au développement étant parfois dépassés par les flux des investissements directs étrangers (IDE), les projets du secteur privé, dans les domaines des industries extractives et du tourisme, par exemple, se multiplient mais ne devraient en aucun cas être qualifiés de « projets de développement » mais, plus justement, d'« investissements ». Il peut s'agir effectivement de « développement » de l'entreprise, mais alors le détournement de sens est réel. En effet, ce n'est que dans certaines conditions que ces projets auront des conséquences positives sur le développement du milieu socioéconomique dans lequel ils s'insèrent, même si, dans le discours néolibéral dominant, « croissance économique » équivaut encore quasi automatiquement à « développement », dans un retour à une vision qui dominait les trente glorieuses.

- 20 Détournement et dévoiement des concepts « globaux » du développement par les populations locales et d'autres acteurs concernés, ou réajustement détourné d'un transfert idéologique, par trop décalé par rapport aux réalités ? La question étant posée, s'impose la nécessité de nourrir le débat d'exemples concrets, c'est-à-dire de prendre à chaud les réalités d'un terrain choisi pour son exemplarité et de les passer au tamis des différentes disciplines, elles-mêmes sujettes, par le processus de sélection de leurs données, à un certain transfert, si ce n'est idéologique tout au moins épistémologique. Et la question demeure toujours la même : que faire des populations en place, dont l'ingéniosité à détourner les mesures extérieures, du temps des colons au temps du développement et de la mondialisation, a maintes fois été démontrée par plusieurs générations d'anthropologues notamment ?
- 21 Madagascar est un terrain d'élection pour réfléchir à toutes ces questions qui concernent un bon nombre de pays et interrogent nombre de disciplines, mais posent en réalité à l'anthropologie et à l'économie une question fondamentale – celle du renouvellement des rapports à l'autre –, plus précisément encore lorsqu'elle a trait aux rapports de l'Homme avec son environnement et les ressources naturelles. Madagascar est peut-être, plus que d'autres pays, le réceptacle d'un déversement de projets de développement, sans doute à cause des fantasmes que fait naître la situation d'extrême pauvreté, dans laquelle se trouve la population, opposée à l'extrême richesse de la biodiversité de celle qu'on appelle la Grande Île, biodiversité qui passe pour être l'une des plus rares de la planète. C. A. Kull [2000] fait ressortir que l'effort de conservation de cette biodiversité s'accompagne d'une histoire, de nature exotique, bien articulée, qui traite de la destruction de la nature en se fondant sur plusieurs hypothèses fragiles et des données parfois dépassées mais conformes à l'image construite de cette réalité, au Nord. L'opposition entre l'extrême pauvreté de la population et la grande richesse de la biodiversité est d'ailleurs devenue un cliché incontournable dans l'introduction d'un grand nombre de publications sur Madagascar, toutes disciplines confondues.
- De la décolonisation économique
au développement « rapide et durable »
- 22 Dans les rapports entre Madagascar et l'étranger, on observe plusieurs changements radicaux. Après l'ère coloniale, qui a duré de 1894 à 1960, le gouvernement de la première République autonome de Philibert Tsiranana a signé plus d'une dizaine d'accords et de

conventions visant à maintenir des liens étroits avec la France. Au début des années soixante-dix, les mauvaises conditions économiques, la stagnation des investissements et la dégradation des conditions de vie ont mis à mal la crédibilité du gouvernement, et les tensions et émeutes qui en découlèrent ont entraîné la fin de la première République. Ou bien est-ce, comme certains le suggèrent, la montée en puissance des classes dirigeantes merina, qui, ne supportant plus l'ordre néocolonial dans un contexte international, auraient précipité la fin de la première République ?

- 23 Croulant sous les problèmes économiques et sociaux, le régime militaire du Général Gabriel Ramanantsoa fait face à un coup d'État fin 1974. Une difficile et violente période de transition porte au pouvoir le capitaine de frégate Didier Ratsiraka, qui obtient 95 % des suffrages aux élections présidentielles de 1975. Sur fond de marxisme et de révolution socialiste par le haut, Ratsiraka procède à la décolonisation économique en prenant, sous le contrôle du gouvernement, les secteurs d'activité dirigés par des Français. C'est le temps du renversement des alliances : de la sortie de la zone « franc » à l'entrée dans le camp soviétique. Commence alors une longue période de fermeture et de déclin durant laquelle le tissu économique se dégrade, les infrastructures routières se détériorent, rendant les communications particulièrement difficiles et isolant les campagnes. Dès 1983, une première série d'ajustements structurels sont négociés avec le FMI et les bailleurs de fonds car le gouvernement doit emprunter pour équilibrer son budget. Le PIB total stagne, et le PIB par tête décline régulièrement : de 316 dollars qu'il était en moyenne en 1975-1979, il tombe à 235 dollars en 1992. Cela se traduit par une baisse de popularité du président au fil des renouvellements de son mandat : il n'obtient plus que 80 % du soutien populaire en 1982 et 63 % en 1989.
- 24 Les manifestations de plus en plus nombreuses ont forcé Ratsiraka à accepter des réformes allant dans le sens d'une transition démocratique, doublée de l'élaboration d'une nouvelle constitution qui porte Albert Zafy au pouvoir en 1993. Madagascar sort alors rapidement de cette période de fermeture. La pression renouvelée du FMI et de la Banque mondiale pousse aux classiques ajustements visant à mettre le pays à l'heure du marché et de la mondialisation, mais aussi, on le verra, en raison de nouvelles conditionnalités environnementales, à l'heure d'un nouvel ordre biologique mondial naissant [Hufty et Muttenger 2002].
- 25 Les élections de 1997 ramènent au pouvoir un Ratsiraka ayant « réajusté » son discours puisque c'est une République « humaniste et écologique » qu'il propose à ses concitoyens. En juillet 2002, lorsque, après six mois d'instabilité politique, le pouvoir est reconnu à Marc Ravalomanana, celui-ci propose un développement « rapide et durable », qui concilie le vocabulaire apprécié par les bailleurs et celui de l'urgence, au risque de friser l'oxymore. Toutefois la reprise de la croissance qui s'amorce en 2003 ne sera pas confirmée les deux années suivantes et, à 290 dollars par an, le PIB par habitant est toujours plus bas, en 2005, qu'il ne l'était en 1975.
- 26 À l'échelle de l'ensemble de l'Afrique, les investissements directs étrangers (IDE) sont passés de 12 milliards de dollars en 2002 à 15 milliards en 2003 et 20 milliards en 2004. Les deux tiers ont porté sur l'Afrique du Nord et sur les industries extractives, secteur que Madagascar veut privilégier dans les prochaines années.
- 27 À Madagascar, après avoir été, en moyenne annuelle, de 24 millions de dollars dans les années quatre-vingt-dix, les IDE sont passés à 93 millions de dollars en 2001 pour chuter à 8 millions de dollars en 2002 et remonter à 48 millions de dollars en 2005⁸. Ces

investissements sont donc très sensibles à la conjoncture politique. L'aide officielle au développement, pour récompenser les bons comportements, est passée de valeurs inférieures à 50 millions de dollars par an au milieu des années quatre-vingt à plus de 200 millions de dollars par an à la fin de cette décennie. Après une rechute au début des années quatre-vingt-dix, on assiste à une progression croissante et à des valeurs records en 2002, 2003 et 2004 (1 236 millions de dollars). En cela Madagascar a suivi les mêmes tendances que l'ensemble des pays africains.

- 28 Durant ces mêmes années, l'indice de développement humain (IDH) est resté relativement stable : il est passé de 0,4 en 1975 à 0,499 en 2003. La pauvreté persiste (70 % des 18 millions d'habitants de l'île vivent dans une extrême pauvreté⁹) et devient, avec la protection de la biodiversité, l'enjeu majeur qui va mobiliser les bailleurs bi- et multilatéraux.

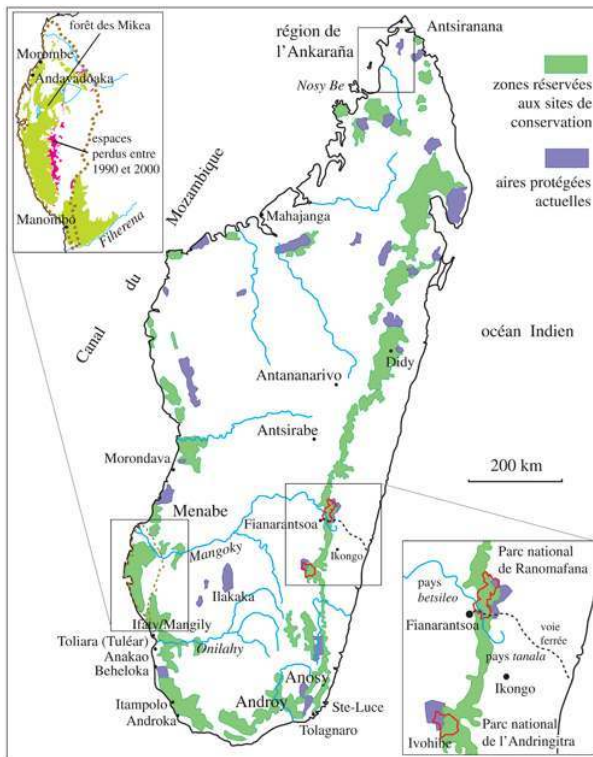
Une biodiversité mobilisatrice

- 29 Faisant partie des sept « hotspots de la biodiversité », avec un taux d'endémisme à hauteur de 80 %, Madagascar est fréquemment présenté comme recelant un patrimoine écologique dont la gestion et la conservation sont l'affaire de la communauté internationale [Goedefroit 2002]. De plus, l'économie malgache dépend des ressources naturelles pour au moins 50 %, et 9 emplois sur 10 y sont liés directement. Près de 90 % de l'énergie totale utilisée par les ménages urbains et ruraux provient des forêts. Le terrain était donc particulièrement favorable pour la mise en place d'un certain nombre de mesures qui s'avéraient d'autant plus urgentes que la population était très pauvre et que la biodiversité était très riche. Marc Hufty et Frank Muttenter voient d'ailleurs une spécificité malgache dans la place centrale donnée à ce qu'ils décrivent comme « une idéologie de la conservation de la biodiversité dans les politiques publiques » [2002 : 280]. On peut ajouter qu'à Madagascar, par « environnement » on pense « biodiversité », tant les autres aspects comme la pollution urbaine et la gestion des déchets sont peu à l'ordre du jour. Cela explique la présence, dans ce pays, en nombre exceptionnel, de projets de conservation et de valorisation de la biodiversité portés par un nombre non moins exceptionnel de promoteurs (institutions, ONG, industriels) relevant de cultures différentes (États-Unis, Japon, Allemagne, France), et cela explique aussi l'investissement sans précédent de la communauté internationale dans le domaine de la conservation de la diversité biologique, liée ou non à des projets de développement local.
- 30 De fait, les actions en faveur de la protection de la nature sont bien antérieures à la signature, en 1992 à Rio, de la convention des Nations unies sur la « diversité biologique », qui a pourtant marqué un véritable tournant dans de nombreux autres pays du Sud. Voilà plus d'un siècle que, quel que soit le régime (royauté malgache, régime colonial français ou république malgache), en matière de ressources naturelles, la politique de ce pays a toujours été tournée vers la conservation de son patrimoine biologique. Comment interpréter cette grande constance ?
- 31 Dès 1881, le code dit « des 305 articles », publié par la reine Ranavalona II, donnait la priorité à la conservation et à la protection de la forêt et interdisait la pratique du brûlis sur l'ensemble de Madagascar. En resituant cette loi dans le contexte hégémonique merina de l'époque, on comprend que cette interdiction constituait surtout un outil pour asseoir un modèle politico-économique basé sur la riziculture, et ce dans l'exclusion des modèles précoloniaux basés sur l'élevage et l'agriculture sur brûlis forestier.
- 32 À partir des années 1900, c'est de l'extérieur que viennent les arguments d'un discours en faveur de la protection de la nature et « contre » l'homme. Un discours scientifique porté

par les naturalistes Perrier de la Bâthie et Humbert et adopté « tout naturellement » par les classes dominantes qui n'y voient sans doute que le prolongement du code « des 305 articles » : les populations sont coupables de saccager la biodiversité de l'île par des pratiques de déboisement et de culture sur abbatris brûlis [Kull 2000]. Ce discours a eu des répercussions rapides du point de vue de la conservation puisque, dès 1927, Madagascar s'est donné un réseau de dix réserves naturelles, couvrant une superficie d'environ 350 000 hectares et censé protéger la nature sans gêner les activités humaines. Les législations forestières de 1913 et 1930 s'appuieront sur ce même discours scientifique pour mettre en œuvre une action répressive, punissant très sévèrement les auteurs de déboisement ou de défrichement, même si, faute de ressources, ces textes ne seront pas appliqués.

- 33 On voit ainsi apparaître les deux grands principes qui sous-tendent encore aujourd'hui la politique environnementale malgache : privilégier la conservation stricte du patrimoine biologique ; exclure les populations et leurs pratiques des zones ainsi sanctuarisées. Ce qui pose des questions aussi essentielles que celles de l'appropriation, de la productivité et de la représentation malgache de l'environnement.
- 34 Voilà donc, rapidement esquissée, la toile de fond sur laquelle s'est construit ce numéro. Dans un contexte où 60 % de la population vit en milieu rural dans un rapport de dépendance étroit à la forêt et à ses ressources naturelles, l'accent mis sur la conservation de la biodiversité, très majoritairement forestière, ne peut que susciter une confrontation de visions du monde et de légitimités qui s'opposent de fait.
- 35 Dans le premier article, se plaçant dans une perspective historique, Jacques Lombard resitue les différentes formes de modernisation qu'ont connues les sociétés sakalava de l'ouest de l'île depuis le XVII^e siècle et qui leur ont forgé une identité profonde faite d'emprunts et de résistance. Il s'appuie pour cela sur des exemples concrets tirés de la littérature orale, des rituels de possession et de l'architecture funéraire de cette communauté. Il met en cause le regard occidental patenté qui ne sait pas voir ces mondes bien réels, qui comptent pourtant de plus en plus sur de multiples plans, y compris sur celui du développement.
- 36 Sur un temps plus court mais permettant l'observation d'un « avant » et d'un « après », Sophie Goedefroit étudie une expérience unique de « gestion locale sécurisée » des ressources naturelles (dite Gelose), qui, en 1996, a pris la forme d'une loi qui proposait de redonner aux populations d'un village « la maîtrise de leurs conditions écologiques d'existence ». À partir d'échanges avec des observateurs locaux directement concernés par l'application de cette loi, elle effectue un retour sur cette expérience. Préalable nécessaire, mais aussi prétexte à une analyse de la mise en œuvre de nouveaux projets qui visent à « retirer le droit de parole aux communautés » et qui sont fondés sur la conviction de l'échec de la Gelose.

Carte de présentation des terrains étudiés



- 37 Albert Roca pose, quant à lui, un regard d'historien et d'anthropologue sur ce que nous avons appelé précédemment le « détournement » de certains concepts du développement par les acteurs eux-mêmes. Il montre ainsi, à travers l'exemple des « stratégies participatives » et des comités régionaux de développement (CRD), les jeux de recomposition de pouvoir qui agitent les régions sur fond de sécurisation foncière.
- 38 Nouveaux acteurs incontournables des politiques et des programmes de conservation et de développement, les ONG se sont multipliées de façon impressionnante dans les dernières décennies à Madagascar. C'est sur leur potentiel à contribuer à une médiation créatrice entre des pratiques locales et des principes « globaux » que s'interroge Sophie Moreau. Elle le fait à partir d'une étude qu'elle a menée dans le Betsiléo, région qui est une cible majeure de la politique nationale de protection de la biodiversité. On verra qu'il n'y a pas de rejet en bloc des mesures imposées aux populations locales mais que celles-ci ont tendance à s'approprier et à instrumentaliser certains outils.
- 39 On est amené à penser qu'il en va de même en matière de formation du droit de l'environnement puisque, pour le juriste Philippe Karpe, l'analyse de la situation malgache met en évidence le maintien d'une autonomie de réflexion, de décision et d'action, qui a pour corollaire l'existence d'une complicité acceptée entre les différents acteurs de l'environnement (autochtones et allochtones). Dans le contexte de la mise en œuvre de la convention sur la « diversité biologique » à Madagascar, il s'interroge sur la pertinence du droit comme instrument de règlement des conflits environnementaux. Cela l'amène à soulever la question de la nécessaire rénovation du droit environnemental.
- 40 Puis c'est à l'interface entre les voix des ancêtres et les voies du développement que nous entraîne Laurent Berger. Partant de la destitution, en 2004, du souverain antankaraña par

son peuple, il explore le rôle de médiateur qu'a eu ce roi auprès des multinationales de l'élevage crevettier, des ONG et des communautés locales. Artisan de compromis entre la force des traditions ancestrales et les enjeux de la « glocalisation » contemporaine, il a été déchu pour n'avoir pas appuyé un projet d'aquaculture industrielle qui aurait pu être porteur d'un développement « rapide et durable ». L'anthropologue montre comment les rivalités dynastiques anciennes et l'engouement religieux populaire s'interpénètrent avec les projets de développement et font émerger de nouvelles légitimités.

- 41 Philippe Méral et Vahinala Raharinirina-Douguet décrivent les mécanismes institutionnels mis en place pour la gestion durable de la forêt des Mikea, dans le sud-ouest malgache. Ils soulignent en particulier les contraintes exogènes qui pèsent sur les populations. C'est dans l'identification de ces contraintes qu'ils voient la possibilité d'ouvrir de nouvelles pistes de gestion, nécessaires en cette période de retour à un conservatisme traditionnel dans lequel la participation des communautés n'a pas vraiment sa place et qui se fonde sur une vision normative de la biologie de la conservation.
- 42 La question de l'usage des connaissances scientifiques dans les stratégies de conservation est au cœur de l'article de Stéphanie Carrière-Buchsenschutz qui articule son propos sur l'analyse de ce qui sous-tend la création du couloir forestier de Fianarantsoa (Hautes Terres malgaches). Ce « pont écologique » relie les parcs nationaux de Ranomafana et de l'Andringitra à la réserve spéciale du pic d'Ivohibe, plus au sud. L'urgence de l'action de conservation entreprise dans ce « corridor » est mise en perspective avec les nombreuses incertitudes scientifiques qui pèsent sur sa fonction réelle. « Détournement » de la valeur du « corridor », supposé rendre de multiples services écologiques, non prouvés... Sommes-nous en face de l'application du « principe de précaution » ?
- 43 En contrepoint de ceux pour qui les outils du développement sont peu ou pas appropriés, Christian Chaboud s'intéresse aux nouvelles approches « environnementales » de la gestion des pêches. À partir de l'exemple de la pêche traditionnelle dans le sud-ouest malgache, il montre que la situation de grande pauvreté que connaissent les communautés de pêcheurs peut impliquer des réponses des populations qui ne s'inscrivent pas dans les trajectoires prévues. L'étude des politiques publiques atteste que l'on est passé de l'approche traditionnellement sectorielle à une approche plus transversale et intégrée, que l'on peut qualifier d'« environnementale ».
- 44 Les investissements directs étrangers, on l'a vu, sont en hausse à Madagascar, et le secteur des industries extractives est parmi ceux sur lesquels se fondent les espoirs des gouvernements en matière de croissance. Dans une perspective d'économie politique, Jean-Pierre Revéret décrit la mise en œuvre d'un projet minier dans le sud-est malgache, dans lequel les enjeux de lutte contre la pauvreté, pour la santé publique et la conservation de la biodiversité sont autant d'objets de compromis entre de multiples acteurs. Après avoir précisé les intérêts respectifs des acteurs en présence, il explore les conditions dans lesquelles un tel projet pourrait contribuer non seulement à la croissance du PIB et aux exportations, mais surtout et avant tout au développement local et régional.
- 45 Quand le juriste Philippe Karpe interroge le droit environnemental pour souligner la spécificité malgache et l'inadaptabilité du droit français transposé dans ce contexte, l'écologue Stéphanie Carrière-Buchsenschutz s'interroge sur les bases scientifiques des connaissances naturalistes qui supportent l'un des plus importants projets écologistes de Madagascar. Les économistes (P. Méral et V. Raharinirina-Douguet, C. Chaboud, J.-P. Revéret), pour leur part, relèvent les difficultés rencontrées sur le terrain, dans la mise

en place des projets qui requièrent la participation des populations concernées. Les anthropologues (J. Lombard, S. Goedefroit, A. Roca, L. Berger) et la géographe (S. Moreau) réfléchissent, quant à eux, sur les dynamiques d'innovation très présentes dans l'histoire des sociétés malgaches et sur la faculté incroyable qu'ont ces sociétés de se renouveler en intégrant les nouvelles situations et les nouveaux acteurs, et ce en dépit du rôle qui leur est octroyé.

- 46 De ces approches, à la fois si éloignées d'un point de vue disciplinaire et si proches par leur objet, émerge toujours la même question : d'où vient l'inadéquation des mesures « globales » du développement, qui prétendent pourtant coller au plus près de la réalité locale ? Une question qui, au fil de l'ouvrage et sur la base de références empiriques exemplaires, se voit reformulée jusqu'à apporter des réponses originales et, parfois peut-être, surprenantes.

BIBLIOGRAPHIE

Althabe, G., D. Fabre et G. Lenclud — 1992, *Vers une ethnologie du présent*. Paris, Éditions de la MSH.

Bierschenk, T. et al. — 2000, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala.

Descola, P. — 2005, *Par-delà nature et culture*. Paris, Gallimard.

Etounga-Manguelle, D. — 1991, *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?* Ivry-sur Seine, Éditions nouvelles du Sud.

Froger, G. ed. — 2006, *La mondialisation contre le développement durable*. Bruxelles, Peter Lang.

Goedefroit, S. — 2002, « Stratégies patrimoniales au paradis de la nature. Conservation de la biodiversité, développement et revendications locales à Madagascar », in M.-C. Cormier-Salem et al. eds., *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, IRD Éditions : 67-108. — 2003, « Transfert et détournement. Les sociétés de la côte ouest de Madagascar dans différents contextes de mutation : discours, pratiques et innovations ». Thèse de HDR, Université de Lille 1. — 2007, « Le cercle vertueux du développement. Regard anthropologique sur les mouvements de la pensée dans le monde du développement », in *Actes du colloque « Anthropologues et économistes face à la mondialisation » (Lille, 16 et 17 mars 2006)* (à paraître).

Hufty, M. et F. Muttенzer — 2002, « Devoted Friends. The Implementation of the Convention on Biological Diversity in Madagascar », in P. Le Prestre ed., *Governing Global Biodiversity. The Evolution and Implementation of the Convention on Biological Diversity*. Burlington, Ashgate Publishing Company : 279-311.

Kull, C.A. — 2000, « Deforestation, Erosion and Fire. Degradation Myths in the Environmental History of Madagascar », *Environment and History* 6 : 423-440.

Lenclud, G. — 1987, « La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie », *Terrain* IX : 110-123.

Levrel, H. — 2006, « Biodiversité et développement durable : quels indicateurs ? ». Thèse de doctorat. EHESS, Paris.

Olivier de Sardan, J.-P. — 1997, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris, Karthala.

Potvin, C., J.-P. Revéret, G. Patenaude et J. Hutton — 2002, « The Role of Indigenous Peoples in Conservation Actions. A Case Study of Cultural Differences and Conservation Priorities », in P. Le Prestre ed., *Governing Global Biodiversity. The Evolution and Implementation of the Convention on Biological Diversity*. Burlington, Ashgate Publishing Company : 159-177.

NOTES

1. On lira avec profit la thèse de Harold Levrel sur ce thème [2006].
2. On consultera utilement sur le site fastnet.ch le document « Politique culturelle de la Banque mondiale. Stratégie de manipulation » (1996) reprenant les réactions de C. Meillassoux à la suite de la publication, en 1994, des actes de la conférence « Culture et développement en Afrique » (qui s'est tenue en 1992, à Washington, sous l'égide de la Banque mondiale et de l'Unesco), actes publiés sous la responsabilité scientifique de I. Serageldin et J. Taboroff.
3. Proprement occidentale et empruntant, de ce fait, les voies disciplinaires les plus adaptées à cette idéologie [Goedefroit 2007].
4. L'opposition Nord/Sud n'est ici qu'un raccourci utilisé dans un souci de clarté. Il est évident que le monde occidental connaît des différenciations internes qui apparaissent notamment dans les politiques de collaboration internationale. Il y a bel et bien un Sud au nord et un Nord au sud.
5. On pense en particulier aux travaux sur les procédés de courtage [Bierschenk *et al.* 2000] étudiés dans de nombreux villages africains confrontés à la mise en acte, la mise en projet de ce transfert du développement.
6. Ce terme, très fréquemment employé (cf. *Globalisation et résistance, Études rurales* 165-166), a été critiqué par J.-P. Olivier de Sardan [1997]. Nous utiliserons ici plus volontiers l'expression « transfert et détournement ».
7. Au sens où l'entend G. Lenclud [1987].
8. Source : Banque mondiale.
9. Notons que 50 % de la population des pays suivants vivent dans cette situation de pauvreté extrême : Burundi, République centrafricaine, Tchad, Gambie, Mali, Niger, Nigeria, Rwanda, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe (Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement dans les pays africains, BafD, 2006).

AUTEURS

SOPHIE GOEDEFROIT

Anthropologue, professeur à l'Université Paris-V.

JEAN-PIERRE REVÉRET

Économiste, professeur à l'Université du Québec, Montréal.